



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Lyon, le 5 avril 2020

Monsieur l'inspecteur d'académie,

La SNUDI-FO vous alerte sur les conditions sanitaires dans lesquelles les personnels volontaires pour se déplacer dans les écoles exercent à ce jour, comme nous l'avons déjà fait à de multiples reprises, notamment dans le cadre des CHSCT.

La situation actuelle ne peut plus durer. Les personnels sont en danger. Leur protection relève de votre responsabilité. Les écoles nous font remonter les premiers cas de coronavirus chez les collègues. Faudra-t-il attendre de nouvelles contaminations voire des décès pour que toutes les mesures soient prises ?

Vous avez annoncé que des masques seraient livrés dans les écoles d'ici la fin de cette semaine, sans toutefois préciser si ces masques étaient bien des masques FFP2, les plus à même de se prémunir contre le virus.

Cette annonce arrive bien tard ! Combien de nos collègues depuis trois semaines ont déjà contracté le COVID 19 dans le cadre de la garde d'enfants ou des permanences organisées pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique ?

Les gestes barrières étant impossibles à respecter pour des enfants de moins de 6 ans, le SNUDI-FO demande, qu'en plus des masques et du gel hydroalcoolique, nos collègues puissent également être équipés de blouses et de gants.

Par ailleurs, au moment où l'accueil des enfants de soignants est étendu aux enfants de policiers nationaux, de pompiers professionnels, de gendarmes, de personnels de la pénitencière... nous demandons que les enseignants volontaires fassent l'objet d'un dépistage systématique. Il est inenvisageable que certaines écoles se transforment en nouveaux foyers d'infection.

Nous exigeons également que le COVID 19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour tous les personnels volontaires accueillant des enfants ou ayant été présents dans leur école dans le cadre de la « continuité pédagogique » et qui auraient contracté le virus. Nous ignorons en effet quelles seront les séquelles de cette maladie. Nous demandons que les dispositions soient prises avec la médecine du travail pour les enseignants contaminés.

Par ailleurs, la transmission des documents papiers, le contact avec les familles dans le cadre de la continuité pédagogique nous interroge : l'éducation nationale serait-elle exempte des règles de sécurité qui s'imposent à toute la société ? La continuité pédagogique devrait-elle prévaloir sur la santé des usagers et personnels ?

Il n'est pas acceptable que dans certains quartiers, du fait des permanences, plusieurs dizaines voire une centaine de familles se déplacent sur une matinée pour récupérer des feuilles de travail. Il n'est pas plus acceptable que les personnels soient contraints de se déplacer dans les écoles, qui plus est sans protection, pour transmettre ces documents ! D'autant plus que, dans certaines de ces écoles, aucun nettoyage ni aucune désinfection ne sont effectués et aucun chauffage n'est maintenu !

Savez-vous qu'au mépris des consignes de sécurité les plus élémentaires, certains inspecteurs incitent toujours nos collègues à distribuer des manuels ou jeux aux élèves, jeux qui passeraient, selon les consignes, de familles en familles ! Comment des cadres de l'éducation nationale peuvent-ils donner de tels conseils aux enseignants ?

Pour le SNUDI-FO il est urgent que la consigne suivante soit donnée : aucun déplacement de familles ou de personnels dans les écoles dans le cadre de la transmission de documents pédagogiques !

Par ailleurs, l'institution prône actuellement la « continuité pédagogique »... Que ne s'en est-elle pas souciée quand dans le Rhône, faute de moyens de remplacement, des élèves ont pu rester sans enseignants durant des périodes de 4 à 5 semaines ? Que ne s'en est-elle pas souciée quand, pour d'autres élèves, cette « continuité pédagogique » était assurée dans des classes surchargées de plus de 30 élèves ?

Il est impossible de continuer comme si de rien n'était. Il est impossible de faire comme avant. La dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels doit s'arrêter.

Les écoles, les enseignants, les élèves subissent de plein fouet la crise du coronavirus. L'institution en sortira considérablement meurtrie. Dans cette situation il est hors de question de continuer à fermer des classes comme s'il ne se passait rien et de maintenir un projet de carte scolaire avec 131 fermetures de classes !

La logique de destruction des services publics, dont on constate les dégâts en cette période dramatique, doit immédiatement cesser.

Alors que l'épidémie met à mal les conditions d'apprentissage des élèves, vous avez la responsabilité de leur assurer la meilleure rentrée 2020 possible et de compenser les inégalités creusées lors de cette période de confinement. Vous devez le faire en renonçant à toutes les fermetures de classes prévues, en procédant à toutes les ouvertures nécessaires, en reconstituant les antennes de RASED qui sont incomplètes depuis des années en raison des suppressions de postes d'enseignants spécialisés, en ouvrant le nombre de postes de remplaçants à hauteur des besoins et en augmentant les quotités de décharge des directeurs.

Dans ce contexte, le SNUDI-FO vous demande donc prendre toutes les mesures nécessaires à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels :

- **en fournissant à tous les personnels volontaires masques FFP2, gants, blouses et gel hydroalcoolique**
- **en prenant les mesures nécessaires pour que toutes les écoles qui accueillent des enfants et des personnels soient désinfectées selon les normes requises**
- **en donnant clairement pour consigne la limitation absolue de toute permanence dans les écoles dans le cadre de la continuité pédagogique. Celle-ci doit avoir lieu uniquement par voie postale. La sécurité doit prévaloir sur la continuité pédagogique !**
- **en organisant le dépistage systématique des enseignants qui se rendent dans les écoles et en reconnaissant les cas de contamination au Covid19 comme maladie professionnelle, imputable au service**
- **en renonçant aux fermetures de classes envisagées dans votre projet de carte scolaire et en procédant à toutes les ouvertures nécessaires**

Jane Urbani, secrétaire départementale du SNUDI-FO

Copie à M. le recteur

Copie à M. le préfet

Copie à l'ARS